

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 11 juillet 2002

**Demandeur :** Régie de l'énergie

---

**Référence :** SCGM-10, document 1, page 2

**Question :**

**30.1** Dans le cadre du programme de trousse énergétique (PE-110), quels efforts additionnels SCGM prévoit-elle faire au cours de la prochaine année pour augmenter le nombre de participants et ainsi rencontrer les objectifs fixés?

---

**Réponse :**

**30.1** Comme mentionné à la pièce SCGM 10, document 1, page 43 de 82, SCGM a lancé avec un certain retard la trousse énergétique. Ce retard a résulté du processus suivi pour l'identification du réseau de distribution approprié. De prime abord, nous avons prévu nous appuyer sur les déplacements des techniciens de service de SCGM pour offrir le programme. Ce réseau de distribution s'est avéré inefficace. Nous avons donc sélectionné une autre avenue ( s'appuyant sur les partenaires certifiés et sur Gazplus) qui s'est avérée satisfaisante. Nous avons de plus élaboré un guide destiné aux participants et élaboré les processus de suivis. Ce retard a considérablement nui au nombre de participants.

Maintenant que SCGM a établi son réseau de distribution et développé les outils appropriés, tout est en place pour assurer le succès du programme.